



La liste des entreprises concernées par cette fiche filière se trouve en annexe du document

Les chiffres clés de la filière

Pour les établissements TPE/PME, hors décret tertiaire

1 624 900 Établissements

24 440
GWh/an

Consommation énergétique totale de la filière

Toutes énergies (Electricité, gaz, fioul, etc.) et tous usages (CVC, eau chaude, cuisson, équipements)

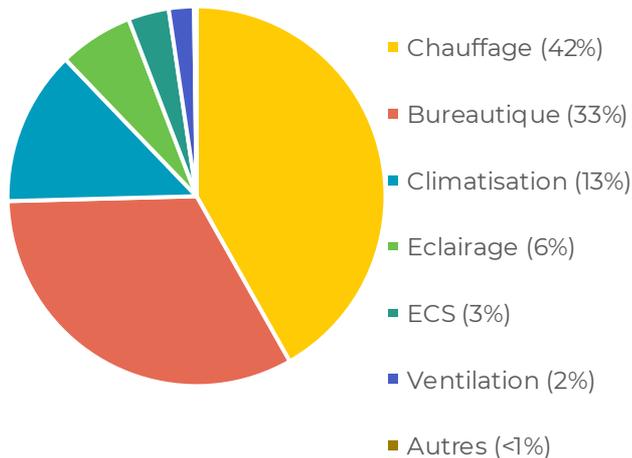
15 000
KWh/an

Consommation énergétique moyenne par établissement

2 800

Facture énergétique moyenne par établissement

Répartition moyenne de la consommation énergétique par usage



Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



1. CHAUFFAGE : 42% de la consommation énergétique totale



- Réglez un programme horaire sur votre thermostat de chauffage** afin de le faire fonctionner selon l'utilisation des locaux. Vous réaliserez des économies de chauffage importantes. (Source : ADEME)
 - Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés
- Purgez régulièrement vos radiateurs à eau chaude.** A chaque début de saison de chauffage, purgez vos radiateurs afin d'enlever l'air qui s'y accumule et qui nuit à ses performances. (Source : ADEME)
 - Economies max : 2% de la consommation des équipements susmentionnés
- Dégagez vos radiateurs obstrués** ainsi que les zones situées devant ou sur vos radiateurs afin de leur permettre de diffuser pleinement leur chaleur dans les pièces de votre local professionnel. (Source : ADEME)
 - Economies max : 15% de la consommation des équipements susmentionnés

AUTRES

- Compartimentez les zones ayant des températures différentes. (Source : ADEME)
- Régulez la température de chauffage en fonction des locaux : 19 degrés dans l'espace de vente (Obligation du plan de sobriété énergétique), 15 degrés dans l'atelier, 8 degrés dans les espaces de stockage. (Source : TotalEnergies)
- Fermez la porte de votre entreprise de service (Obligation du plan de sobriété énergétique)
- Vérifiez le respect des réglementations, notamment que les débits de renouvellement d'air ne soient pas trop élevés, ce qui peut engendrer des consommations supplémentaires « inutiles » (Source : POUGET Consultants).

- Entretenez annuellement votre chaudière** à combustible (fioul, gaz, charbon ou bois) et **effectuez des analyses de combustion** afin d'optimiser son fonctionnement (obligation légale du 15 septembre 2019 pour les chaudières dont la puissance nominale est comprise de 4 à 400kW). (Source : ADEME)
 - Economies max : 12% de la consommation des équipements susmentionnés
 - Investissement : € (0-3 000€)
- Installez des robinets thermostatiques sur vos radiateurs** afin de pouvoir ajuster leur température à la main. (Sources : ADEME et FranceRénov')
 - Economies max : 6% de l'usage de la consommation des équipements susmentionnés
 - Investissement : € (0-5 000€)
- Remplacez votre chaudière gaz vieillissante** pour une **chaudière à condensation, à bois, une chaudière hybride ou une pompe à chaleur.** (Sources : ADEME, POUGET consultants)
 - Economies max : 25 à 30% d'économie d'énergie par rapport à une chaudière de 25 ans
- Remplacez votre pompe à chaleur** par un modèle récent plus économique et plus performant. Nous vous conseillons fortement de renouveler votre équipement **après les 20 ans d'utilisation.** (Source : FranceRénov')
 - Investissement : €€€ (10 000€ et +)

AUTRES

- Installez un thermostat à programmeur horaire sur votre système de production de chauffage. (Source : Eco Energie)
- Isoler thermiquement vos locaux, en vérifiant notamment l'étanchéité des portes et la qualité des joints. (Source : CMA, POUGET Consultants)
- Privilégiez les solutions de pompe à chaleur air/air dans vos zones de vente. (Source : ADEME)
- Privilégiez des systèmes peu inertiels et très réactifs sur la montée en température. (Source : POUGET Consultants)
- Installez un rideau ou un sas d'entrée de fermeture de la porte d'entrée. (Source : POUGET Consultants)

Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



2. BUREAUTIQUE : 13% de la consommation énergétique totale



Eteignez, lorsque cela est possible, votre PC durant vos absences (la nuit, le week-end et au-delà d'une heure d'absence) ainsi que vos écrans, lorsque vous quittez votre lieu de travail. (Source : ADEME)

➤ Economies max : 30% de la consommation des équipements susmentionnés

AUTRES

- Eteignez l'imprimante entre les utilisations. (Source : ADEME)
- Activez le mode « économies d'énergie » sur votre ordinateur (moins de luminosité, mise en veille après un maximum de 15' d'inactivité etc.) (Source : ADEME)
- Supprimez vos e-mails obsolètes (anciens, invitations d'agenda, spams etc.) présents dans votre messagerie électronique, d'autant plus s'ils contiennent des pièces jointes. (Source : CMA)
- Supprimez vos logiciels inutiles, sources de consommation électrique et entretenez votre système d'exploitation régulièrement (défragmentation, suppression des fichiers temporaires, compression de la base de registre etc.). (Source : ADEME)
- Vérifiez le niveau de luminosité des écrans et réglez la à 50%. (Sources : ADEME & CMA Bourgogne Franche Comté)
- Utilisez le Wifi de l'établissement car ce dernier consomme 3 fois moins d'énergie que la 4G. Désactivez également les outils qui ne vous sont pas utiles : widgets actu ou météo, notifications, géolocalisation, mise à jour automatique des applications, lecture automatique des vidéos etc. (Source : ADEME)
- Utilisez les espaces de partage de votre espace entreprise ou les sites de dépôt temporaire. (Source : ADEME)
- Placez votre serveur dans une salle fraîche et ventilée. (Source : CMA Bourgogne Franche Comté)
- Paramétrez vos imprimantes pour une impression par défaut en recto-verso, noir et blanc et en mode brouillon. (Source : ADEME)

- Remplacez vos ordinateurs professionnels fixes par des ordinateurs portables**, si votre utilisation le permet. (Source : ADEME)
➤ Economies max : 60% de la consommation des équipements susmentionnés
- Orientez l'achat d'équipements de bureau vers des appareils à faible consommation électrique**, via les indications données par les labels de performance. (Source : ADEME)
➤ Investissement : € (0-3 000€)
- Installez des compteurs d'énergie au niveau des prises.** (Source : ADEME)
➤ Investissement : € (0-3 000€)
- Installez des multiprises à interrupteur pour extinction après chaque utilisation**, car lorsque les appareils sont éteints mais branchés, une consommation résiduelle demeure. (Source : ADEME)
➤ Investissement : € (0-3 000€)

AUTRE

- Lors d'un remplacement d'équipement, consultez le guide TopTen pour vous guider dans votre achat** (liste des équipements les moins consommateurs en énergie sur le marché).

Légende

Concerne les salariés

Concerne l'entreprise

Les leviers pour réduire sa consommation énergétique sur les principaux postes de dépenses



3. CLIMATISATION : 13% de la consommation énergétique totale



- Optimisez votre température de climatisation.** Adaptez la température de la climatisation par rapport à la température extérieure, mais aussi à votre type d'activité. Si vous effectuez des tâches sédentaires, il est déconseillé de dépasser une différence de température de plus de 8°C avec l'extérieur. (Source : ADEME)
 - Economies max : 6% de la consommation des équipements susmentionnés
- Programmez votre climatiseur en fonction de vos horaires d'ouverture.** Réglez la fonction de programme horaire sur votre système de climatisation vous permettra de planifier des ajustements de température en fonction des plages horaires d'inoccupation. (Source : ADEME)
 - Economies max : 10% de la consommation des équipements susmentionnés
- Dégagez l'espace autour du condenseur de votre climatisation.** Vérifiez qu'il y a un espace suffisant autour du condenseur de votre climatiseur (partie généralement visible permettant la ventilation de l'appareil) pour qu'il fonctionne de manière optimale. Une distance d'un mètre est recommandée. (Source : CCI Oise)
 - Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés

AUTRES

- Ouvrez les fenêtres aux heures les plus fraîches (tôt le matin, ou la nuit quand c'est possible) plutôt que de surventiler en journée. (Source : CMA Occitanie)
- Fermez les portes et fenêtres, et utilisez des protections solaires, aux heures les plus chaudes et quand la climatisation fonctionne. (Source : CMA Occitanie)
- Ne climatisez pas votre local si la température est inférieure à 26 degrés (obligation du plan de sobriété énergétique).

- Faites entretenir périodiquement vos installations de climatisation par un professionnel agréé.** (Source : POUGET Consultants)
 - Economies max : 30% de la consommation des équipements susmentionnés
 - Remplacez votre climatiseur ancien par une pompe à chaleur,** beaucoup plus économique, qui vous permettra également d'assurer les fonctions de chauffage. (Source : ADEME)
 - Economies max : 50% de la consommation des équipements de climatisation et de chauffage
- #### AUTRES
- Installez des brises soleil, stores et films soleil pour limiter les apports de chaleur de l'extérieur et l'utilisation de la climatisation. (Source : CMA Bourgogne Franche Comté)
 - Isolez thermiquement vos locaux, en vérifiant notamment l'étanchéité des portes et la qualité des joints. (Source : CMA, POUGET Consultants)
 - Raccordez votre bâtiment à un réseau de froid. (Source : ADEME)

Pour aller plus loin : Les tendances de la filière

NORMES ET LÉGISLATION

- Pour les **entreprises soumises au décret tertiaire**, nécessité de **reporter sa consommation des années 2020 et 2021** sur la plateforme **OPERAT**, dans le cadre du Dispositif Eco-Energie tertiaire

CONSUMMATION, FACTURE ET PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUES

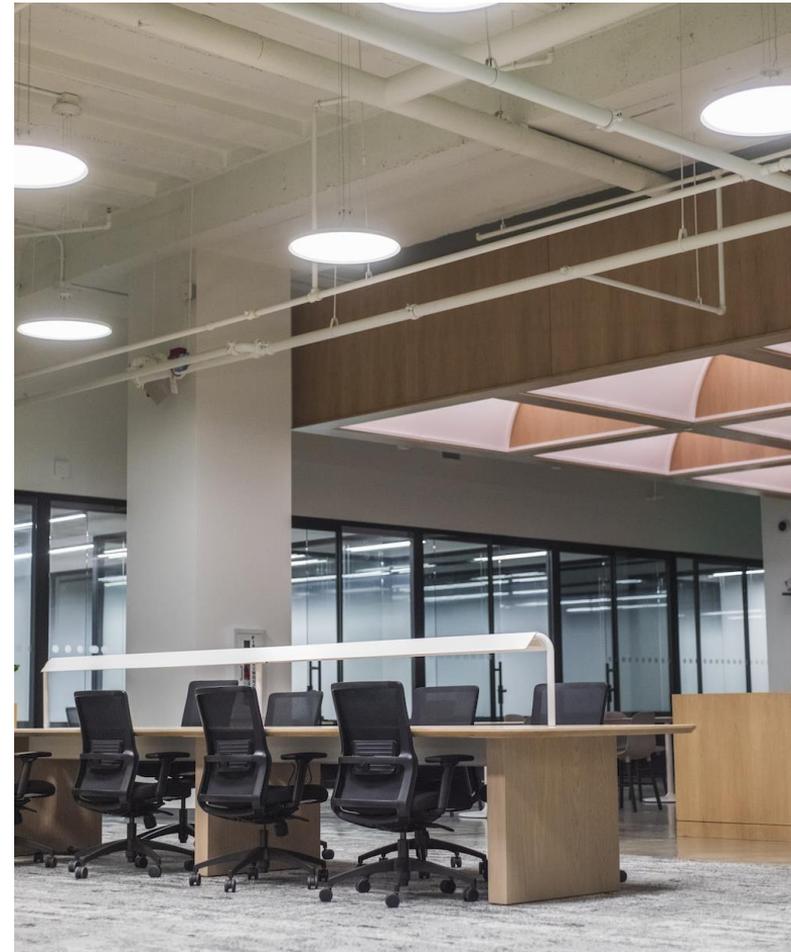
- Les bureaux continuent d'enregistrer une **baisse en termes de consommation énergétique et d'émissions de GES** (baromètre 2020 de la performance énergétique et environnementale des bâtiments publiée début février par l'OID).
- Avec le Covid, des **ventilations en marche 7/24** sont venues **alourdir la facture énergétique** des bâtiments.
- **58%** des bureaux sont **classés E,F et G**.

TENDANCES ET ÉCOGESTES POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

- **Augmentation du télétravail et du flex office** : regroupement ponctuel des salariés pour éviter de consommer de l'énergie sur des plateaux vides
- Vigilance accrue sur la **consommation énergétique des matériels informatiques** en fonctionnement et en veille
- **«Free-cooling»** : refroidir la pièce avec l'air extérieur quand il a une température plus basse »
- Installation de **panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation** pour alimenter votre système de climatisation
- **Smart building** : utilisation de l'Internet des objets (IoT) et l'intelligence artificielle pour répondre aux problématiques de performance énergétique des constructions
 - Capteurs qui permettent de surveiller/moduler la température de la pièce selon son taux d'occupation
 - Solutions intelligentes pour détecter une panne en amont et éviter l'arrêt des équipements
 - Objets connectés
 - Installation LED, minuteurs/détecteurs de présence
 - Programmation de la CVC ou luminaires

ECONOMIE CIRCULAIRE

- **Limitation du nombre d'imprimantes** et de copieurs en favorisant la mutualisation
- **Recyclage** des anciens appareils, **mutualisation** des usages et équipements





ANNEXE

Entreprises concernées par la filière (1/3)

Le code à 4 chiffres et une lettre suivant le nom de la filière fait référence au code NAF (ex: 4789Z)

Captage, traitement et distribution d'eau (3600Z)
Collecte et traitement des eaux usées (3700Z)
Collecte des déchets non dangereux (3811Z)
Collecte des déchets dangereux (3812Z)
Traitement et élimination des déchets non dangereux (3821Z)
Traitement et élimination des déchets dangereux (3822Z)
Promotion immobilière de logements (4110A)
Promotion immobilière de bureaux (4110B)
Promotion immobilière d'autres bâtiments (4110C)
Supports juridiques de programmes (4110D)
Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits semi-finis (4611Z)
Centrales d'achat de carburant (4612A)
Autres intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques (4612B)
Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction (4613Z)
Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions (4614Z)
Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie (4615Z)
Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir (4616Z)
Centrales d'achat alimentaires (4617A)
Autres intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac (4617B)
Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques (4618Z)
Centrales d'achat non alimentaires (4619A)
Autres intermédiaires du commerce en produits divers (4619B)
Manutention portuaire (5224A)
Manutention non portuaire (5224B)
Messagerie, fret express (5229A)
Affrètement et organisation des transports (5229B)
Édition de répertoires et de fichiers d'adresses (5812Z)
Édition de jeux électroniques (5821Z)
Édition de logiciels système et de réseau (5829A)
Édition de logiciels outils de développement et de langages (5829B)
Édition de logiciels applicatifs (5829C)
Télécommunications filaires (6110Z)
Télécommunications sans fil (6120Z)
Télécommunications par satellite (6130Z)
Autres activités de télécommunication (6190Z)
Programmation informatique (6201Z)
Conseil en systèmes et logiciels informatiques (6202A)
Tierce maintenance de systèmes et d'applications informatiques (6202B)
Gestion d'installations informatiques (6203Z)
Autres activités informatiques (6209Z)
Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire (9499Z)
Traitement de données, hébergement et activités connexes (6311Z)

Entreprises concernées par la filière (2/3)

Le code à 4 chiffres et une lettre suivant le nom de la filière fait référence au code NAF (ex: 4789Z)

Portails Internet (6312Z)
Activités des agences de presse (6391Z)
Autres services d'information n.c.a. (6399Z)
Autres intermédiations monétaires (6419Z)
Crédit-bail (6491Z)
Autre distribution de crédit (6492Z)
Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a. (6499Z)
Assurance vie (6511Z)
Autres assurances (6512Z)
Réassurance (6520Z)
Caisses de retraite (6530Z)
Administration de marchés financiers (6611Z)
Courtage de valeurs mobilières et de marchandises (6612Z)
Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a. (6619B)
Évaluation des risques et dommages (6621Z)
Activités des agents et courtiers d'assurances (6622Z)
Autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite (6629Z)
Gestion de fonds (6630Z)
Activités des marchands de biens immobiliers (6810Z)
Agences immobilières (6831Z)
Administration d'immeubles et autres biens immobiliers (6832A)
Supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier (6832B)
Activités juridiques (6910Z)
Activités comptables (6920Z)
Activités des sièges sociaux (7010Z)
Conseil en relations publiques et communication (7021Z)
Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (7022Z)
Activités d'architecture (7111Z)
Activité des géomètres (7112A)
Ingénierie, études techniques (7112B)
Analyses, essais et inspections techniques (7120B)
Activités des agences de publicité (7311Z)
Régie publicitaire de médias (7312Z)
Études de marché et sondages (7320Z)
Activités spécialisées de design (7410Z)
Traduction et interprétation (7430Z)
Activité des économistes de la construction (7490A)
Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses (7490B)
Activités vétérinaires (7500Z)
Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers (7711A)
Location de longue durée de voitures et de véhicules automobiles légers (7711B)
Location et location-bail de camions (7712Z)
Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport (7721Z)
Location de vidéocassettes et disques vidéo (7722Z)

Entreprises concernées par la filière (3/3)

Le code à 4 chiffres et une lettre suivant le nom de la filière fait référence au code NAF (ex: 4789Z)

Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques (7729Z)
Location et location-bail de machines et équipements agricoles (7731Z)
Location et location-bail de machines et équipements pour la construction (7732Z)
Location et location-bail de machines de bureau et de matériel informatique (7733Z)
Location et location-bail de matériels de transport par eau (7734Z)
Location et location-bail de matériels de transport aérien (7735Z)
Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a. (7739Z)
Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des oeuvres soumises à copyright (7740Z)
Activités des agences de placement de main-d'œuvre (7810Z)
Activités des agences de travail temporaire (7820Z)
Autre mise à disposition de ressources humaines (7830Z)
Activités des agences de voyage (7911Z)
Activités des voyagistes (7912Z)
Autres services de réservation et activités connexes (7990Z)
Activités de sécurité privée (8010Z)
Activités liées aux systèmes de sécurité (8020Z)
Activités d'enquête (8030Z)
Activités combinées de soutien lié aux bâtiments (8110Z)
Nettoyage courant des bâtiments (8121Z)
Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel (8122Z)
Désinfection, désinsectisation, dératisation (8129A)
Autres activités de nettoyage n.c.a. (8129B)
Services d'aménagement paysager (8130Z)
Services administratifs combinés de bureau (8211Z)
Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau (8219Z)
Activités de centres d'appels (8220Z)
Organisation de foires, salons professionnels et congrès (8230Z)
Activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière sur la clientèle (8291Z)
Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a. (8299Z)
Gestion des retraites complémentaires (8430B)
Enseignement de la conduite (8553Z)
Activités de soutien à l'enseignement (8560Z)
Pratique dentaire (8623Z)
Ambulances (8690A)
Laboratoires d'analyses médicales (8690B)
Activités des infirmiers et des sages-femmes (8690D)
Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues (8690E)
Activités de santé humaine non classées ailleurs (8690F)
Gestion des bibliothèques et des archives (9101Z)
Activités des organisations patronales et consulaires (9411Z)
Activités des organisations professionnelles (9412Z)
Activités des syndicats de salariés (9420Z)
Activités des organisations politiques (9492Z)